

Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 9 mai 2016, à 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, M^e Caroline Nadeau, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 148-05-16

Ouverture de la séance

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, (ci-après nommée LCV).

2. 149-05-16

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que Mme Christiane Auclair souhaite ajouter le point 10 « Avis de motion - Modification au Règlement de zonage 455-04 afin de modifier les dispositions concernant l'affichage » :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et modifié ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes - Lot 05-2016

Suivi

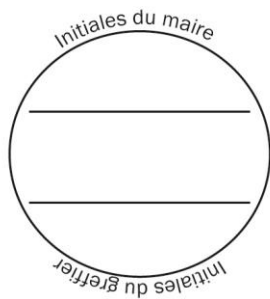
5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Avis de motion

7. Avis de motion - Adoption du Règlement 778-16 - *Règlement de zonage modifiant le Règlement 455-04*
8. Avis de motion - Adoption du Règlement 779-16 - *Règlement de gestion modifiant le Règlement 458-04*
9. Avis de motion - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 754-15 établissant les modalités d'acquisition et de location de biens et services et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats
10. Avis de motion - Modification au Règlement de zonage 455-04 afin de modifier les dispositions concernant l'affichage

Règlements

11. Adoption du Règlement 772-16 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*
12. Adoption du Règlement 782-16 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04 relativement à la modification de l'usage C-7 dans la zone M-2*
13. Adoption du Règlement 773-16 - *Règlement concernant la division du territoire de la Ville en districts électoraux, abrogeant et remplaçant le Règlement 647-12*
14. Adoption du Règlement 777-16 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux d'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord*
15. Adoption du Premier projet de Règlement 778-16 - *Règlement de zonage modifiant le Règlement 455-04*
16. Adoption du Règlement 780-16 - *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le Règlement 714-13*
17. Adoption du Règlement 781-16 - *Règlement modifiant le Règlement 592-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Trésorerie

18. Transfert du Fonds de roulement
19. Virement budgétaire #4
20. Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2016
21. Reddition de compte PAERRL

Approvisionnements

22. Adjudication de contrat à *Paradis aménagement urbain inc.*, pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux pour l'année 2016
23. Ratification des mandats dans le dossier du Golf Alpin
24. Autorisation de vente des terrains

Travaux publics

25. Directive de changement TS1 et TS2 – Intersection Monardes Saphirs

Loisirs

26. Reconnaissance de la Chorale L'Écho des Montagnes

Autorisations de signatures

27. Autorisation de signature – Transaction dans le dossier 200-17-022279-152
28. Autorisation de signature – Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées
29. Autorisation de signature – Lettre d'intention au Club de Golf Alpin

Ressources humaines

30. Nomination de Mme Isabelle Henry au poste de coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque, pour un remplacement temporaire
31. Embauche de Mme Carole Levasseur Roussel au poste d'agente de soutien administratif, pour un remplacement temporaire
32. Embauche de M. Lucas Thomassin au poste d'horticulteur, saisonnier
33. Embauche du personnel camp d'été 2016

Divers

34. Désignation de M. Marc Proulx comme signataire de la Ville dans une transaction mettant fin à un litige à la Cour des petites créances
35. Désignation d'un représentant pour les services électroniques ClicSÉCUR de Revenu Québec
36. Ajout d'une séance ordinaire au calendrier des séances 2016

Période de questions

37. Période de questions

Dispositions finales

37. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 150-05-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

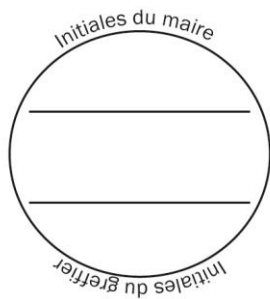
**La mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4. 151-05-16 ADOPTION DES COMPTES Adoption des comptes – Lot 05-2016

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 05-2016 au montant de 869 392,85 \$;

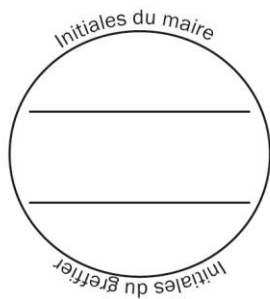


**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

N° de résolution ou annotations

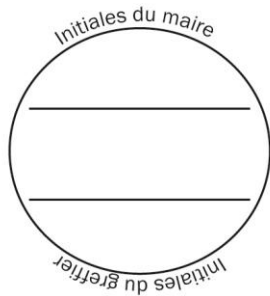
Sommaire des effets présentés au conseil	
2015	
C.A.F. Fortier excavation	147 585.33 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	32 956.58 \$
Total 2015	180 541.91 \$
2016	
Agritex	133.71 \$
Alexiane Crotet	200.00 \$
Alliance Québécoise du loisir public	143.72 \$
AMPQ	1 500.00 \$
Aréo-Feu Itée	935.69 \$
Ariane Nantel	4 400.00 \$
Armatures du Québec 2008 Enr.	264.39 \$
Arrakis consultants Inc.	1 008.91 \$
Association québécoise d'urbanisme	145.00 \$
Audrey Girard Mechanical	111.00 \$
Batteries Expert	3 964.56 \$
Belizia	1 172.74 \$
Bell Canada	1 639.29 \$
Bell Mobilité	913.87 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	743.02 \$
C.C.A.P.	9 506.32 \$
C.O.M.A.Q.	1 034.77 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	1 700.18 \$
Camions Freightliner Québec inc.	211 419.45 \$
Camions international Élite Itée	15 842.83 \$
Camp école Kéno inc.	1 247.48 \$
Canac	1 135.79 \$
Carrières Québec Inc	5 302.55 \$
Carte Sonic	3 246.31 \$
Catapulte Communication	8 107.82 \$
Céline Desgagné	102.50 \$
Centre de formation en Secourisme du Québec	239.15 \$
Chantal Couturier	30.00 \$
Cinéplex	198.75 \$
Clôtures Universelle	292.04 \$
Club de Golf Alpin Inc.	2 144.90 \$
Coeur à l'ouvrage	1 563.66 \$
Compass Minerals Canada Corp.	7 630.04 \$
Confian	95.60 \$
Danielle April	4 000.00 \$
Décora-Fleures	499.00 \$
Deloitte	34 323.49 \$
Denis Gauvin	123.11 \$
Desjardins Auto Collection	34.15 \$
Discount	121.48 \$
Distribution Michael Prévost	137.60 \$
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	167.61 \$
Doris Tessier	50.00 \$
Drolet ressort inc.	344.93 \$
Du-So pièces d'auto inc.	14.15 \$
Électromike Inc.	299.49 \$
Elisabeth Tremblay	640.00 \$
Elza Dallaire	235.70 \$
Emco Ltée	389.20 \$
Employé #232	34.91 \$
Employé #253	308.65 \$
Employé #365	293.18 \$
Employé #405	97.31 \$
Employé #422	62.39 \$
Employé #430	1 211.38 \$
Employé #500	68.16 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Employé #517	1 821.66 \$
Énergie Valero inc.	2 502.15 \$
Fabrique de Sainte-Brigitte-de-Laval	1 500.00 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	11.89 \$
Fournitures de bureau Denis	404.91 \$
G&K Services Canada Inc.	638.67 \$
G4 Architecture Faguy + Brisson Architectes & associés	2 690.42 \$
Garda World	276.64 \$
Gaudreau environnement inc.	19 082.53 \$
Giguère Karine	2 242.02 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	174.05 \$
Groupe Pub Action	124.17 \$
Groupe Ultima inc.	4 689.00 \$
Henry Isabelle	412.50 \$
Hewitt Équipement Limitée	87.91 \$
Husky Neige Inc.	273.07 \$
Hydro Québec	35 015.31 \$
Ici l'info	1 260.13 \$
Industrielle Alliance	32 304.48 \$
Info Page	82.09 \$
Inter-Cité Usinage	1 144.23 \$
Interconnexions LD	27.59 \$
Introspection	3 457.87 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	498.76 \$
Javel Bois-Francs inc.	598.25 \$
Jean-Philippe Roy	4 000.00 \$
Joanie Paquet	200.00 \$
Johanne Boulé	235.70 \$
John-Sebastien Savard	288.58 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	506.24 \$
Karine Bérubé Ouellet	200.00 \$
Karine Bilodeau	65.00 \$
Konica Minolta Business Solutions	545.71 \$
La boutique aux fleurs	74.73 \$
L'Arsenal	2 065.49 \$
Le groupe Déziel	337.29 \$
Le Trèfle d'Or	2 565.70 \$
Les déménagements Rapide	4 449.16 \$
Les entreprises Tréma	9 002.54 \$
Les huiles Desroches inc.	144.98 \$
Leucan	1 000.00 \$
Linde Canada limité M2193	180.01 \$
Logitech plus	344.93 \$
Lumen	2 083.90 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	712.15 \$
Macpek Inc	1 901.32 \$
Maison des Jeunes de Sainte-Brigitte-de-Laval	16 000.00 \$
Marcoux Gariépy & Associés	5 136.15 \$
Marie-Ève Meilleur	235.70 \$
Marie-Josée Picard	235.70 \$
Michel Saulnier artiste inc	4 000.00 \$
Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.	2 603.23 \$
Ministre du Revenu du Québec	66 485.59 \$
NAPA pièces d'autos	352.82 \$
Nordiques	1 156.61 \$
Orizon mobile	141.31 \$
Patrick Tremblay	80.00 \$
Paul Poulin	235.70 \$
Pause café Soleil	201.46 \$
PG Solutions	3 043.39 \$
Pierre-Luc Cloutier	800.00 \$
PitneyWorks	2 299.50 \$
Plongée Capitale	201.03 \$
Pneus Bélisle	703.65 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Proludik	1 362.45 \$
Québec Hydraulique J.L.	1 466.70 \$
Radiateurs ACME inc.	1 762.31 \$
Réal Huot inc.	1 226.42 \$
Receveur Général du Canada	29 061.11 \$
Références Systèmes inc.	22 107.12 \$
Regroupement Matinées mères-enfants	750.00 \$
Régulvar	2 227.63 \$
Renaud-Bray	284.03 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	491.61 \$
Robitaille Équipement inc.	680.37 \$
Rona	951.08 \$
S.S.Q. Groupe financier	7 172.19 \$
S.T.P. inc :	124.17 \$
Sani-Fontaine	62.08 \$
SCFP	1 266.75 \$
Service de Bureau Expert	277.06 \$
Servodirection D.S.G. inc.	229.80 \$
Signalisation Lévis inc.	1 363.26 \$
Sinto Inc	719.51 \$
Société protectrice des animaux de Québec	2 102.15 \$
Société québécoise d'information juridique	5.87 \$
Stantec Experts-conseils Itée	5 288.85 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	1 563.66 \$
Succession de Johanne Servant	471.40 \$
Sylvie Verret	235.70 \$
Terrassement GMC inc	275.94 \$
Toshiba Solution d'affaires	102.13 \$
Turcotte 1989 inc.	395.28 \$
Union des Municipalités du Québec	2 053.45 \$
Université Laval	30.00 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	369.65 \$
Ville de Québec	22 611.40 \$
Yoan Dumas	235.70 \$
Yves Lefebvre, Arpenteur-Géomètre	1 494.68 \$
Zoom nature, coopérative de travailleurs	321.93 \$
Total 2016	688 850.94 \$
Total des effets présentés (9 mai 2016)	869 392.85 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

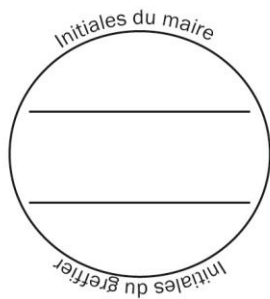
**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

5. 152-05-16 **SUIVI**
Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

6. 153-05-16 **Suivi des dossiers des élus**

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil du bassin de la rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Comité de circulation



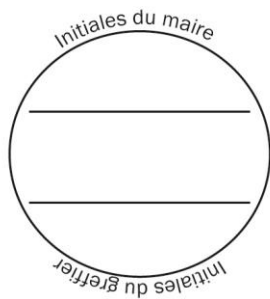
Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu
 - Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte
 - Marché public
 - Taxi-bus
 - Comité du budget
- Mme la conseillère Christiane Auclair
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics – projets
- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'or
 - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
 - Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
 - Culture (CCACP)
 - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
 - Membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget

AVIS DE MOTION

7. 154-05-16 **Avis de motion – Adoption du Règlement 778-16 - Règlement de zonage modifiant le Règlement 455-04**
Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 778-16 - Règlement de zonage modifiant le Règlement 455-04.
8. 155-05-16 **Avis de motion – Adoption du Règlement 779-16 - Règlement de gestion modifiant le Règlement 458-04**
Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 779-16 - Règlement de gestion modifiant le Règlement 458-04.
9. 156-05-16 **Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 754-15 établissant les modalités d'acquisition et de location de biens et services et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats**
Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 754-15 établissant les modalités d'acquisition et de location de biens et services et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats.
10. 157-05-16 **Avis de motion – Modification au Règlement de zonage 455-04 afin de modifier les dispositions concernant l'affichage**
Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 455-04 afin de modifier les dispositions concernant à l'affichage.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

RÈGLEMENTS

11. 158-05-16

Adoption du Règlement 772-16 – Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04

N° de résolution ou annotations

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 455-04 – *Règlement de zonage de la Ville*;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 14 mars 2016;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 29 février 2016 en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 11 avril 2016;

Considérant qu'un avis public relatif à la demande de participation à un référendum a été publié le 19 avril 2016;

Considérant qu'en date du 27 avril 2016, une demande portant douze signatures valides a été faite afin qu'une disposition soit retirée du présent règlement et soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter lors d'une tenue de registre;

Considérant que la disposition contestée a été retirée du présent règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire, le 8 février 2016, par Mme la conseillère Christiane Auclair;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que tous les conseillers présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'adopter le projet de Règlement 772-16 – *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

12. 159-05-16

Adoption du Règlement 782-16 – Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04 relativement à la modification de l'usage C-7 dans la zone M-2

Considérant le second projet de Règlement 772-16 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*, adopté le 11 avril 2016;

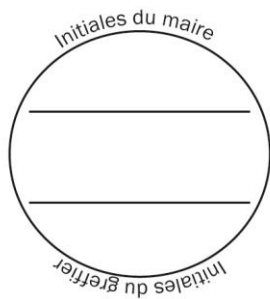
Considérant que la greffière a reçu une demande portant douze signatures valides afin que la modification de l'usage C-7 dans la zone M-2 soit soumise à l'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 9 mai 2016 et dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV;

Considérant que le présent règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- D'adopter le Règlement 782-16 – *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04 relativement à la modification de l'usage C-7 dans la zone M-2*;
- De soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

13. 160-05-16

Adoption du Règlement 773-16 – Règlement concernant la division du territoire de la Ville en districts électoraux, abrogeant et remplaçant le Règlement 647-12

Considérant que la Ville doit adopter un règlement pour diviser son territoire en districts électoraux tels que le prévoit les articles 6 et 21, de la *Loi sur les élections et les référendums*, L.R.Q. c. E-2.2;

Considérant que selon l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c.E-2.2, le nombre de districts électoraux doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

Considérant que le conseil municipal croit opportun d'adopter un règlement visant la division de la Ville en six (6) districts électoraux pour l'élection générale de novembre 2017;

Considérant que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de diviser le territoire de la Ville de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c-E-2.2, spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25%) pourcent au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la Ville par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 février 2016 par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux;

Considérant que la greffière adjointe a déposé le projet de règlement concernant la division du territoire de la ville en six (6) districts électoraux et qu'il a été soumis à la procédure de consultation publique conformément à la LERM;

Considérant qu'aucune opposition n'a été transmise au bureau de la greffière et par conséquent que l'assemblée publique n'a pas à être tenue :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 773-16 – *Règlement divisant le territoire de la Ville en districts électoraux, abrogeant et remplaçant le Règlement 647-12*;
- De transmettre ce règlement à la Commission de la représentation électorale pour approbation, suivant les dispositions de la LERM;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

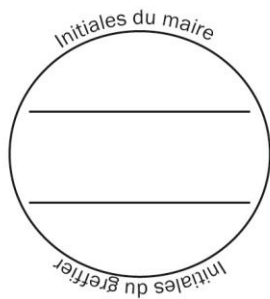
Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 161-05-16

Adoption du Règlement 777-16 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux d'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 mars 2016, par le conseiller M. Charles Durocher;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 9 mai 2016, conformément à l'article 356 LCV;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV;

Considérant que la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte nord pour un montant n'excédant pas 3 000 000 \$, financés par un règlement d'emprunt du même montant, remboursable sur 25 ans :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 777-16 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux d'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 162-05-16 **Adoption du Premier projet de Règlement 778-16 - Règlement de zonage modifiant le Règlement 455-04**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 455-04 - Règlement de zonage de la Ville;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant que tous les conseillers présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement et sa portée :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le premier projet de Règlement 778-16 - *Règlement de zonage modifiant le Règlement 455-04*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

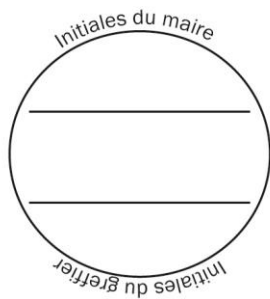
Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 163-05-16 **Adoption du Règlement 780-16 - Règlement établissant la politique de gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le Règlement 714-13**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 avril 2016, par le conseiller M. Jean-Philippe Lemieux;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 9 mai 2016, conformément à l'article 356 LCV;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement et sa portée :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 780-16 - *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le Règlement 714-13*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. 164-05-16

Adoption du Règlement 781-16 - Règlement modifiant le Règlement 592-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Considérant le Règlement 592-09, adopté le 24 août 2016;

Considérant qu'un Accord, signé avec les municipalités pour la période 2016-2019 en septembre 2015, prévoit un ajustement de la taxe pour le financement des centres d'urgence à compter du 1^{er} août 2016;

Considérant que le coût des appels étaient de 0,40\$ et doit être majoré à 0,46\$ l'appel;

Considérant qu'aucun avis de motion n'a pas été donné avant l'adoption de ce règlement, conformément à la communication du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du 31 mars 2016;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la séance du 9 mai 2016, conformément à l'article 356 LCV;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement :

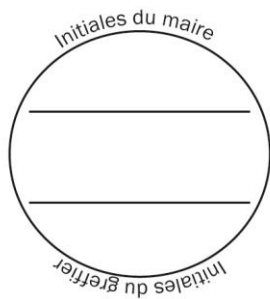
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 781-16 - *Règlement modifiant le Règlement 592-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9 1 1*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

18. 165-05-16

N° de résolution ou annotations

TRÉSORERIE

Transfert du Fonds de roulement

Considérant que la Ville, sous l'autorisation du directeur général, a fait l'acquisition d'un nouveau serveur dû à un bris majeur;

Considérant qu'il reste un solde résiduel pour les heures travaillées lors de la préparation et l'installation du nouveau serveur;

Considérant qu'il s'agit de dépenses en investissement qui doivent être comptabilisées au Programme triennal d'immobilisations (PTI) :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser un virement de 10 000 \$ à partir du Fonds de roulement, pour financer les honoraires associés à l'acquisition du nouveau serveur, remboursable sur trois (3) ans;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. 166-05-16

Virement budgétaire #4

Considérant les recommandations de la trésorière, Mme Jessie Fradette, décrites au tableau ci-joint :

Postes comptables	Description des dépenses affectées	Virement budgétaire proposé - surplus (besoin)
02-130-00-310	Frais de déplacements	-3 424 \$
02-130-00-413	Service de comptabilité et vérification	-7 357 \$
02-120-01-412	Services juridiques	5 000 \$
02-160-00-419	Autres services professionnels	-5 000 \$
02-701-50-141	Salaires - loisirs	5 000 \$
02-610-00-141	Salaires - urbanisme	5 781 \$
02-130-00-310	Frais de déplacements	-3 424 \$
02-130-00-413	Service de comptabilité et vérification	-7 357 \$
Total		0 \$

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. 167-05-16

Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2016

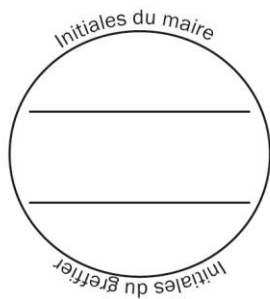
Considérant que la trésorière, Mme Jessie Fradette, procède au dépôt des états comparatifs du premier trimestre de l'année 2016, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que la Ville est soucieuse de respecter les lois en vigueur et désire faire le dépôt de ses états comparatifs du premier trimestre selon les règles de l'art :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De recevoir les états comparatifs du premier trimestre;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 168-05-16 Reddition de compte PAERRL

Considérant que la trésorière a reçu une lettre du *Ministère de transports* (MTQ) en date du 19 avril 2016 en lien avec une subvention dans le cadre du Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau routier local (PAERRL);

Considérant que pour être admissible, la Ville doit produire une résolution du conseil entérinant la reddition de compte prévu à cet effet :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'attester la réalisation des travaux inscrite au formulaire de subvention accordée pour le PAERRL, tel que préparé par la trésorière;
- De confirmer que les compensations distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du Programme;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**22. 169-05-16 APPROVISIONNEMENT
Adjudication de contrat à Paradis aménagement urbain inc., pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux pour l'année 2016**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux pour l'année 2016 a été lancé le 22 avril conformément à la Résolution 430-12-15;

Considérant les soumissions reçues à la date limite du 3 mai 2016;

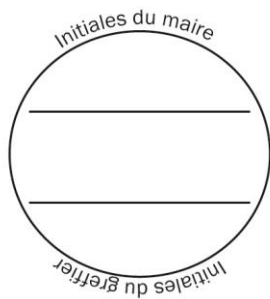
Considérant les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

ENTREPRISES	MONTANT TOTAL PAR SITE, AVANT TAXES					TOTAL AVANT TAXES
	SITE 1	SITE 2	SITE 3	SITE 4	SITE 5	
Paradis aménagement urbain inc.	9 852,24 \$	6 784,95 \$	7 607,71 \$	1 533,17 \$	15 638,17 \$	41 416,24 \$
Rona Rioux Bâtitisseurs	12 921,00 \$	8 777,83 \$	12 266,67 \$	1 895,00 \$	25 298,17 \$	61 158,67 \$
Polypro	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Les entretiens du Lac	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Simoneau Construction	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Pronivo	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Paysago	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Concept Paysager	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme;

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements et du directeur général :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien de végétaux pour l'année 2016 à *Paradis aménagement urbain inc.* pour un montant total de 41 416,24 \$, avant les taxes applicables;
- De financer cette dépense à même la réserve du fonds de parcs et terrains de jeux, pour une somme de 43 500 \$ net des remboursements de taxes;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 170-05-16

Ratification des mandats dans le dossier du Golf Alpin

Considérant que la Ville désire s'adjoindre de professionnels dans ce dossier;

Considérant les offres de services du cabinet Dion Rhéaume, Morin Blouin et associé et de Catapulte Communications :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De ratifier les mandats des professionnels suivants dans le cadre des discussions avec le Club de Golf Alpin :
 - *Dion Rhéaume*, pour un montant avant taxes de 15 000 \$;
 - *Morin Blouin et associés inc.* pour un montant avant taxes de 15 000 \$;
- Que ces frais professionnels soient payés à même le Fonds de parcs et espaces verts (FPTJ);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 171-05-16

Autorisation de vente des terrains

Considérant que la Ville souhaite se départir certains terrains lui appartenant, notamment ceux situés sur les rues Kildare et Saphirs :

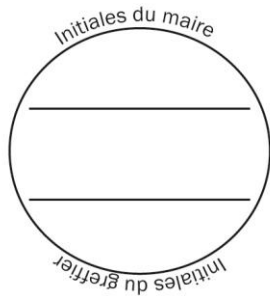
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la vente desdits terrains par avis public et advenant que cette option soit sans succès, la Ville pourra demander à un agent immobilier de s'occuper de la vente en échange d'un pourcentage du montant de la vente;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



25. 172-05-16

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

TRAVAUX PUBLICS

Directive de changement TS1 et TS2-Intersection Monardes Saphirs

Considérant que les travaux de l'intersection Monardes-Saphirs ont commencé à l'automne 2015;

Considérant que des directives de changement en lien avec du remblai/déblai portant les numéros TS-1 et TS-2 ont dû être effectué durant les travaux;

Considérant les explications et recommandations fournies par l'ingénieur au dossier, M. Steve Brillant et le directeur de projet :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder au paiement des directives de changement TS-1 et TS-2 au montant de 270 099,36 \$ avant les taxes applicables dans le cadre du projet d'aménagement de l'Intersection Monardes-Saphirs, à même le poste comptable 23-040-16-721, projet #002-11;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. 173-05-16

LOISIRS

Reconnaissance de la Chorale L'Écho des Montagnes

Considérant que la Chorale L'Écho des Montagnes a comme objectif d'offrir des concerts à diverses occasions à la population;

Considérant la demande de reconnaissance soumise à la Ville :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De reconnaître la Chorale L'Écho des Montagnes comme organisme de la Ville dans le secteur d'intervention culturelle;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. 174-05-16

AUTORISATION DE SIGNATURES

Autorisation de signature – Transaction dans le dossier 200-17-022279-152

Considérant qu'un règlement hors cours est intervenu dans le dossier 200-17-022279-152 :

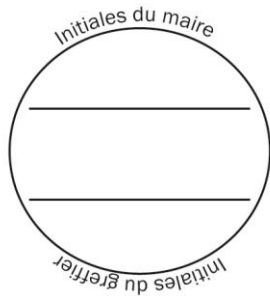
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

28. 175-05-16

N° de résolution ou annotations

Autorisation de signature – Programme d’assistance financière au loisir des personnes handicapées

Considérant que la Ville est admissible à une subvention de l’Unité de loisir et de sports de la Capitale Nationale (ULSCN), dans le cadre du programme d’assistance financière au loisir des personnes handicapées;

Considérant que ladite subvention permet de combler une partie des coûts reliés à l’accompagnement d’enfants handicapés durant le camp d’été :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D’autoriser Mme Caroline Parent, coordonnatrice à la programmation au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire à signer les documents relatifs au programme d’assistance financière au loisir des personnes handicapées et agir au nom de la Ville pour ce projet.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s’est abstenue de voter
Adoptée à l’unanimité des conseillers**

29. 176-05-16

Autorisation de signature – Lettre d’intention au Club de Golf Alpin

Considérant que la Ville souhaite amorcer des discussions avec le Club de Golf Alpin inc. et confirmer son intention d’évaluer cette opportunité par la transmission d’une lettre d’intention;

Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature et à la transmission de ladite lettre d’intention :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D’autoriser M. Marc Proulx, directeur général, à faire parvenir, au président du Club de Golf Alpin inc., ladite lettre d’intention;
- D’autoriser, par la présente, la mairesse et le directeur général, pour et au nom de la Ville, à signer ladite lettre d’intention ci-devant mentionnée, dans la forme ou substantiellement dans la forme du projet soumis au conseil d’administration de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval pour son approbation, ainsi que tout document qu’ils pourront juger nécessaire ou utile afin de donner plein effet et vigueur aux présentes.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s’est abstenue de voter
Adoptée à l’unanimité des conseillers**

30. 177-05-16

RESSOURCES HUMAINES

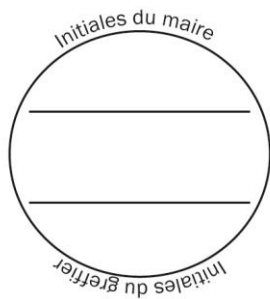
Nomination de Mme Isabelle Henry au poste de coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque, pour un remplacement temporaire

Considérant le départ en congé de maternité de la coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque;

Considérant que les fonctions de coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l’interne;

Considérant les candidatures reçues suivant l’affichage du poste de coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu et de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- De nommer Mme Isabelle Henry à titre de coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque pour le remplacement d'un congé de maternité suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

31. 178-05-16

Embauche de Mme Carole Levasseur Roussel au poste d'agente de soutien administratif, pour un remplacement temporaire

Considérant la nomination d'une agente de soutien administratif au poste de coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque, pour un remplacement de congé de maternité;

Considérant que le poste d'agente de soutien administratif doit être comblé pour la durée du remplacement;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste d'agente de soutien administratif et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Carole Levasseur-Roussel au poste d'agente de soutien administratif, de façon temporaire pour une durée indéterminée (remplacement) suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

32. 179-05-16

Embauche de M. Lucas Thomassin au poste d'horticulteur, saisonnier

Considérant qu'un poste d'horticulteur doit être comblé pour la période estivale à venir;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste d'horticulteur et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu et du directeur du Service des travaux publics, M. Christian Bilodeau :

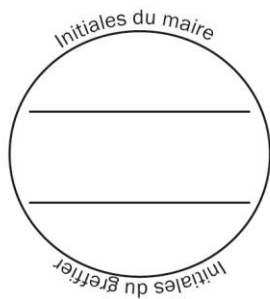
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Lucas Thomassin au poste d'horticulteur, saisonnier, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

33. 180-05-16
N° de résolution ou annotations

Embauche du personnel camp d'été 2016

Considérant que le camp d'été se déroulera du 29 juin au 17 août 2016;

Considérant que des normes d'encadrement de l'Association des camps du Québec doivent être respectées;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage des postes et les entrevues réalisées;

Considérant que 27 personnes doivent être embauchées :

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon.

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche des personnes suivantes pour le camp d'été 2016 :
 - Animateurs : Emmanuelle Leclerc, Rosalie Montminy, Emmanuelle Labrie, Naomie Bouchard, Véronique Tremblay, Miguel Therrien, Gabrielle Brousseau, Alexanne Bolduc Laroche, William Jones, Laurie Gagné, Marc-André Thomassin, Anne-Sophie Bolduc, Charles-Émile Castonguay, Juliette Cochrane, Guillaume Alicot, Stéphanie Cyr, Dominique Lessard, Adrien Alicot;
 - Aide-animateurs : Chrystopher Leclerc, Laurie Bolduc-Laflamme, Océane Côté, Élisabeth Leclerc, Sarah Langlois, William Daviault;
 - Animateurs spécialistes : Érika Roussel, Charles Bédard;
 - Accompagnateur d'un enfant aux besoins particuliers : Pierre-Alexandre Turgeon
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

DIVERS

34. 181-05-16

Désignation de M. Marc Proulx comme signataire de la Ville dans une transaction mettant fin à un litige à la Cour des petites créances

Considérant qu'une entente confidentielle est intervenue entre les parties dans le dossier 200-32-061468-145 devant être entendu à la Cour du Québec (petites créances);

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Ville pour l'audition :

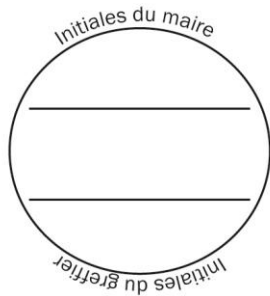
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'entériner l'entente confidentielle entre les parties dans le dossier portant le numéro 200-32-061468-145 et de désigner le directeur général, M. Marc Proulx, comme signataire de ladite entente;
- De désigner M. Marc, Proulx, directeur général, comme représentant de la Ville dans le dossier de la Cour du Québec, division Petites créances, 200-32-061468-145;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

34. 182-05-16
N° de résolution ou annotations

Désignation d'un représentant pour les services électroniques ClicSÉQR de Revenu Québec

Considérant que la Ville doit nommer un représentant afin de signer tous les documents relatifs à l'inscription aux services électroniques de ClicSÉQR de Revenu Québec;

Considérant que le représentant autorisé doit être une personne dûment habilitée à agir pour l'entreprise :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele .

Il est résolu :

- De désigner M. Marc Proulx, directeur général, afin de représenter la Ville pour les services électroniques de ClicSÉQR de Revenu Québec;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

35. 183-05-16

Ajout d'une séance ordinaire au calendrier des séances 2016

Considérant la Résolution 273-08-15 concernant le calendrier des séances du conseil municipal 2016;

Considérant que le conseil municipal souhaite ajouter une séance ordinaire au calendrier des séances 2016 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'ajouter une séance le lundi 30 mai 2016 à 19 h 30;
- De procéder à l'affichage de cette modification conformément à la loi;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

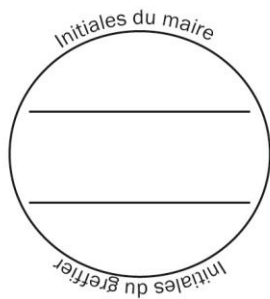
36. 184-05-16

Période de questions

À 20 h 20, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 39.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

37. 185-05-16

DISPOSITIONS FINALES

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 40.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

M^e Caroline Nadeau
Greffière

¹ [Note au lecteur]

La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.